

CONSIGNES D'UTILISATION DES MASQUES

ISSUS DU STOCK ETAT

PAR LES PROFESSIONNELS DE SANTE

1 Contexte épidémique

La prévention de la transmission interhumaine du virus repose sur des précautions d'hygiène adaptées eu égard à la contamination principalement par contact et gouttelettes :

- se laver les mains très régulièrement
- tousser ou éternuer dans son coude
- utiliser des mouchoirs à usage unique
- rester chez soi lorsqu'on est malade

2 Principes d'utilisation des masques

a. Masques FFP2

Les masques filtrant de protection de type FFP2 sont réservés exclusivement aux personnels hospitaliers, formés, en contact étroit et prolongé avec des cas confirmés et qui réalisent des gestes médicaux invasifs (soins intensifs).

L'Etat est en cours d'acquisition d'un stock national pour répondre aux besoins des professionnels de santé.

b. Masques anti-projections dits « chirurgicaux »

Le port d'un tel masque permet de réduire la diffusion des particules potentiellement infectieuses et protège les personnes et l'environnement.

Ces masques sont donc réservés

- A toutes personnes malades et aux personnes contacts des personnes à risque modéré/élevé
- Aux professionnels de santé, aux personnes chargées des premiers secours et en charge du transport sanitaire en cas de suspicion de contact avec une personne malade

L'utilisation des masques chirurgicaux par la population non malade est donc exclue. L'usage à titre préventif pour les personnes n'étant pas en contact rapproché des malades est en effet inutile.

Dans une situation dans laquelle un personnel de santé est en contact avec une personne présentant des signes d'infection respiratoire et en l'absence d'autres équipements de protection individuelle, il pourra adopter le principe du double masque (soignant/soigné). En effet, en l'absence d'acte invasif, ce principe permet de limiter l'exposition des soignants aux gouttelettes potentiellement infectieuses du patient.